

La classe à horaires aménagés théâtre c'est quoi ?

- Un parcours scolaire entièrement gratuit qui intègre en parallèle des enseignements communs à l'ensemble des élèves et une ouverture spécifique sur l'art théâtral. Ce parcours s'étend sur les quatre années du cursus de l'élève. Les cours dispensés au collège sont complétés par les professeurs d'art dramatique du conservatoire de Vannes.
- L'emploi du temps des élèves est aménagé de façon à garantir un équilibre de la charge de travail tout au long de la semaine.

Les objectifs poursuivis sont :

De pouvoir s'initier à la pratique du jeu théâtral : découvrir les techniques du jeu d'acteur, exploiter et développer ses capacités vocales et corporelles, dire un texte, utiliser l'espace scénique, gérer ses émotions et son énergie.

Devenir spectateur : découvrir la variété des lieux de spectacle et des arts du spectacle, connaître les métiers associés à la création théâtrale, rédiger un compte-rendu de spectacle, d'assister à des représentations théâtrales tout au long de l'année selon un programme établi par les enseignants.

De construction d'une culture théâtrale : acquérir le vocabulaire du théâtre, découvrir des textes tirés d'œuvres contemporaines ou du théâtre pour la jeunesse traitant de thèmes familiers aux élèves (enfance, famille).

C'est enfin, le **plaisir** de jouer ensemble, et d'évoluer dans un groupe soudé et solidaire pendant les quatre années qui composent la scolarité des élèves au collège.

Nom, prénom

Date de naissance

Adresse des parents

N° de téléphone :

Ecole d'origine..... Nom du professeur des écoles.....

ORDONNANCEMENT DES VŒUX (Précisez le numéro d'ordre du vœu 1 ou 2) *

Vœu N°

* Attention vous ne pouvez faire que deux dossiers parmi les quatre parcours proposés)

Avis du professeur des écoles sur la candidature :

--

Etes-vous débutant ? oui non Si non, dans quel cadre pratiquez-vous:.....Depuis combien d'années ?

Je prends note que l'admission dans la section ne sera acquise qu'après les entretiens qui seront organisés **le mercredi 27 avril 2022** entre 8h00 et 14h00, soit en présentiel au collège A. de Saint-Exupéry, soit par téléphone selon le contexte sanitaire.

La présente fiche de candidature est à transmettre au collège A. de Saint Exupéry pour le vendredi 14 mars 2022 au plus tard.

Signature des parents